

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2648

Fête des Lumières 2016 - Résiliation amiable des conventions pluriannuelles de subventionnement

Direction des Evènements et Animations

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

## SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2648 - FETE DES LUMIERES 2016 - RESILIATION AMIABLE DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE SUBVENTIONNEMENT (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant plusieurs nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques et gratuits dans l'espace public.

Concepteurs lumière, équipes artistiques, institutions culturelles, associations socioculturelles, habitants, proposent ainsi, pendant la durée de la Fête, une programmation riche et variée avec des installations lumineuses, plastiques, interactives et des spectacles poétiques.

Par délibération n° 2015/1663 du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a pris acte du report de la Fête des Lumières 2015 en décembre 2016, à la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015 et de l'adoption par le Parlement de la prorogation de l'état d'urgence à compter du 26 novembre 2015.

Ainsi, la Ville de Lyon avait pris la décision de transformer la Fête des Lumières en un hommage aux victimes des attentats du 13 novembre. La Ville souhaitait ainsi manifester son unité, son esprit de résistance, mais aussi sa vigilance. Dans un contexte où la menace terroriste restait à un niveau élevé, elle a ainsi fait preuve de responsabilité tout en demeurant fidèle à l'esprit d'un événement constitutif de l'histoire et de l'identité de la ville.

C'est dans ce même état d'esprit que la Ville a décidé de maintenir cette manifestation emblématique de la Métropole tout en l'adaptant, en limitant sa durée et son périmètre afin de pouvoir assurer la sécurité de chacune et de chacun. Densifiée, concentrée, la Fête des Lumières 2016 sera une édition forte de grands projets emblématiques.

Cette année, la Fête des Lumières aura donc lieu du jeudi 8 au samedi 10 décembre 2016 sur un périmètre réduit qui comprendra la Presqu'île, le Vieux Lyon et le site du Théâtre antique de Fourvière.

Lors du Conseil municipal du 17 décembre 2015, avait été adoptée une délibération présentant de nouveaux projets ainsi que les conventions pluriannuelles mixtes associées. Ces associations ont perçu des acomptes correspondants aux sommes engagées sur 2015 sur présentation de factures.

Dans ce cadre renouvelé d'organisation, les présentations projetées par certaines de ces associations ne pourront matériellement pas faire partie de l'événement.

Ces projets associatifs subventionnés par la Ville ne pourront donc être finalisés, bien qu'ayant reçu un commencement d'exécution.

Au regard de la nécessité d'une vigilance accrue en termes de sécurité combinée à l'indispensable sauvegarde des deniers publics, les associations concernées ne remettent aucunement en cause le bien-fondé de cette réorganisation de la fête des lumières 2016 et consentent pleinement à une résiliation amiable de leurs conventions pluriannuelles de subventionnement conclues avec la Ville. Ces résiliations amiables emporteront le paiement d'une indemnité de résiliation versée par la ville de Lyon à l'Association Cor Quo Vado uniquement et ce, pour un montant de 3 000 € indemnité correspondant aux dépenses engagées et dûment justifiées à la date de résiliation duquel est déduit l'ensemble des sommes versées par la Ville au titre des acomptes prévus par la convention initiale.

Il s'agit des associations suivantes :

Organisateur	Projet	Lieu(x)	Subvention votée en 2015 en €	Somme versée en 2015 en €	Somme réellement engagée par les associations en €	Indemnité de résiliation en €
<b>1<sup>er</sup> arrondissement</b>						
Paradoxa & Aalborg	<p><b>We are the Band (experimentation étudiante)</b></p> <p>We are the Band est une installation lumineuse et sonore interactive créée pour la Fête des Lumières 2015. Quatre instruments différents sur scène, un public applaudissant et une atmosphère festive et la place Colbert devient le dance floor le plus réputé de la ville. Tous ensembles, nous avons le pouvoir d'influencer l'installation, encourager l'orchestre en frappant des mains et transformer notre énergie en lumière. Que la fête commence !</p>	Place Colbert	11 200	2 070	2 070	0
<b>2<sup>e</sup> arrondissement</b>						
Association Cor Quo Vado	<p><b>Visages d'Orient, lumières d'Ainay</b></p> <p>Une projection monumentale en musique vous invite à un voyage sur les terres d'Orient, de la naissance de l'écriture à la lumière des regards d'aujourd'hui. Dans le cadre du jumelage Lyon-Mossoul, cette</p>	Abbaye d'Ainay	3 000	600,00	3 600,00	3 000

	projection est un hommage aux populations déplacées.					
<b>4<sup>e</sup> arrondissement</b>						
<b>M.U.R. 69</b>	<p><b>Urban Art Light</b></p> <p>Au programme, des artistes urbains, contemporains, lyonnais et européens, seront présents pour réaliser en direct, des œuvres éphémères sur rétroprojecteur. Leurs créations seront ainsi projetées en simultanée sur la façade d'un pignon d'immeuble de la place des Tapis.</p> <p>Instants féériques et captivants de lumière artificielle, scénographie spécifiquement étudiée à l'échelle urbaine, jeu magique et fascinant, où l'émotion créatrice de l'instant sera sublimée par l'imaginaire, la lumière, pour émerveiller, surprendre et faire découvrir au plus grand nombre l'incroyable univers de l'art urbain et tous ses possibles.</p>	Place des Tapis	5 000	3 042	3 042	0

Vu les délibérations n° 2015/1663 du 23 novembre 2015 et n° 2015/1755, n° 2015/1756 du 17 décembre 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. Le principe de résiliation amiable des conventions pluriannuelles mixtes de fonctionnement avec les Associations Cor Quo Vado, M.U.R. 69 et Paradoxa & Aalborg est approuvé.

2. Les accords de résiliation amiable des conventions pluriannuelles susvisées sont approuvés.

3. M. le Maire est autorisé à signer et exécuter lesdits documents.

4. La dépense correspondante au versement de l'indemnité de résiliation à l'Association Cor Quo Vado, soit 3 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 67, nature 678, fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN